



Permis AM

Principe :

La catégorie AM du permis de conduire n'entre pas dans la catégorie de permis à points.

Ce permis peut être délivré à partir de 14 ans si vous avez effectué une formation de 8 heures au moins (depuis le 01.03.2019). Cette formation se déroule sur 2 jours au moins et ne peut excéder 4 heures par jour.

La carte du permis AM est valable 15 ans

Type de véhicule :

Cyclomoteur de cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ et dont la vitesse est limitée à 45km/h par construction

Obligation :

Etre titulaire de l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR) niveau 1 ou 2 ou de l'Attestation Sécurité Routière (ASR)

Un livret de formation vous est remis lors de l'inscription. Avant de commencer la formation, vous devez renseigner le « questionnaire préalable à la formation ». Vous devez être en possession de votre livret pendant toute la formation.

Casque homologué, gants adaptés à la pratique de la moto, blouson ou veste manches longues, pantalon ou combinaison, bottes ou chaussures montantes sont obligatoires. (Les bottes en caoutchouc ou coupe vents ne sont pas autorisés)

La formation permis AM de notre auto école se déroule de façon individuelle sur un scooter appartenant à la SCAM en journée.

La formation hors circulation s'effectue sur le parking de la plage à 3Kms du bureau en empruntant des routes peu fréquentées

La formation se présente de la façon suivante :

Séquence 1 : échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite (30 minutes) :

- expression et échanges sur le respect des règles : signalisation, règles de circulation ;
- expressions et échanges sur les grandes thématiques de sécurité routière : vitesse, consommation d'alcool ou d'autres produits, utilisation de distracteurs ;
- échanges sur l'influence des comportements des autres usagers de la route sur son propre comportement de conducteur.

Séquence 2 : formation à la conduite hors circulation (2h) :

- équipements obligatoires pour la conduite d'un cyclomoteur, leurs rôles.
- connaissance des principaux organes du véhicule
- contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité ;
- maîtrise technique du véhicule hors circulation

Séquence 3 : code de la route (30 minutes):

- signalisation verticale et horizontale
- les règles de circulation : connaître les principales règles et comprendre leur rôles

Séquence 4 : formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique (4h)

- démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation
- ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter
- s'arrêter ou stationner avec un cyclomoteur ou un quadricycle léger à moteur
- rechercher les indices utiles
- adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées
- apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances
- négocier un virage ; adopter une trajectoire sécurisée
- choisir la position sur la chaussée
- franchir les différents types d'intersections
- changer de direction

Séquence 5 : sensibilisation aux risques (1h)

Cette séquence a lieu en présence de l'un au moins des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal.

En fonction des profils identifiés, quatre thématiques, parmi les suivantes sont traités :

- ✚ Les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et des quadricycles légers à moteur et les cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules
- ✚ Les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore)
- ✚ Les risques dus au débridage (rappel de la réglementation et conséquences sur la sécurité et l'environnement ; pollution atmosphérique et pollution sonore)
- ✚ Les produits psychoactifs et la conduite : statistiques, consommation, effets
- ✚ La vitesse et ses conséquences sur la conduite : équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage
- ✚ La prise en compte des autres usagers vulnérables : piétons, cyclistes, motocyclistes
- ✚ L'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur

A la fin de votre formation, une attestation vous est remise qui est valable 4 mois à compter de sa date de délivrance sur le territoire national.

Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire de la catégorie AM du permis de conduire

L'auto école se charge d'enregistrer le dossier sur le site de l'ANTS.

Responsable : Sylvie Richard